

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Août

LETTRE DE PARIS

Le 19 août 1896.

C'est le voyage du tsar qui défraie aujourd'hui toutes les conversations des nouvelles. C'est un grand succès pour notre diplomatie que cet événement, maintenant confirmé, qu'on pouvait prendre tout d'abord pour un gros canard. A mesure que nous nous en rapprocherons, l'intérêt grandira; la population tout entière, pénétrée de plus en plus de l'importance de la visite de Nicolas II, au point de vue de la considération, de la grandeur et de la sécurité de la France, se piquera d'une émulation patriotique pour recevoir dignement l'empereur et l'impératrice de Russie.

Notre gouvernement a décidé de se charger exclusivement, sinon de l'organisation de toutes les manifestations que l'initiative individuelle ou collective suscitera, mais d'en régler autant que possible l'ordre et la tenue, indépendamment des dispositions que vont comporter les cérémonies grandioses des réceptions officielles. Tout le monde a approuvé cette sage décision, depuis les milieux les plus calmes jusqu'aux plus turbulents; il n'est pas jusqu'à nos plus farouches socialistes du conseil municipal, qui ne paraissent disposés à s'associer aux grandes fêtes qui vont se préparer, et qui seront tout au moins une affirmation du patriotisme intangible qui anime chez nous tous les citoyens, sans distinction de condition et de partis.

Pendant que l'allégresse naît au fond de tous les cœurs, prête à se manifester sans réserve et sans arrière-pensée, avec l'enthousiasme qui caractérise notre race, il est un parti qui pense pouvoir tirer profit pour lui-même de ce merveilleux et grandiose résultat de l'action diplomatique du gouvernement de la République française. Ce parti c'est celui de Sedan et de Metz. Il se pré-

pare à crier à tue-tête : • Vive l'Empereur ! sur le passage de Nicolas II et de la jeune tsarine, comme si un tel cri pouvait jamais relever le trône impérial des Napoléon, de la honte et de la boue de la défaite et de la trahison. M. de Cassagnac et les amis du prince Victor en seront pour leurs frais. D'aussi machiavéliques calculs mis à exécution ne sauraient avoir d'autre succès que celui que recueillent dans la rue des masques de carnaval.

En attendant que les incidents pacifiques et patriotiques que comportent la visite de l'empereur de Russie se déroulent, les travaux des Conseils généraux s'ouvrent dans tous les départements. Il est probable que les dernières discussions parlementaires y auront leur contre-coup. M. Doumer, durant la tournée de conférences politico-financières et dans les nombreux articles qu'il a publiés depuis la chute du ministère Bourgeois, a trop malicieusement pris à parti l'œuvre de son successeur, M. G. Cocheron pour que, durant cette session budgétaire des assemblées départementales, il n'y ait pas dans leur sein de nouvelles discussions sur la réforme de l'impôt.

Certes, ni M. Barthou, ni M. Cocheron n'ont commis l'incorrection et l'imprudence de demander aux Conseils généraux, comme le fit M. Sarrien au mois d'avril dernier, leur avis sur les projets financiers du gouvernement; mais l'effet de l'impulsion donnée à cette époque subsiste encore, et il faut d'autant plus s'attendre à une reprise de la discussion d'il y a quatre mois, qu'elle s'alimente d'un élément nouveau : le projet de M. G. Cocheron. Or, quelle opinion qu'on en ait, il faut reconnaître qu'il n'est point banal avec la proposition de l'impôt sur la rente et la création de la cédule complémentaire sur la taxe d'habitation, — deux points très intéressants sur lesquels peu de conseils ne voudraient pas ne pas émettre leur avis.

Quel que soit le résultat d'ensemble des

délibérations nouvelles que les départements vont apporter sur ce grave sujet au ministère Méline, il est certain qu'il s'en dégagera l'opinion très nette du pays en faveur d'une politique de réformes financières, que les souffrances de l'agriculture notamment rendent impérieusement nécessaires.

A défaut de tout autre sujet, notre grande presse polémique encore autour du discours de M. Waldeck-Rousseau sur l'hypothèse de la dissolution, et, par voie de conséquence bien naturelle, sur la révision constitutionnelle ou sur la révision des lois électorales de la Chambre et du Sénat.

A vrai dire, un excellent discours de M. Raynal, à Bordeaux, a ouvert cette dernière controverse en se prononçant pour le maintien du scrutin d'arrondissement et pour le renouvellement partiel tous les deux ans. Un de nos meilleurs journaux républicains dont j'ai déjà parlé, le *Petit Moniteur*, exprimé aussi l'avis que le renouvellement partiel est, à tous égards, désirable, mais à la condition que le scrutin de liste soit rétabli, avec une limitation du nombre de députés à élire sur la même liste, et qu'il n'y en ait pas au total plus de 480.

Ce sont là, me semble-t-il, de bonnes indications; mais les meilleures ne sauraient être une panacée dont on pourrait garantir l'efficacité souveraine. La plus perfectionnée des lois électorales comme la plus parfaite des constitutions, ne saurait donner de bons effets qu'à la condition que les hommes qui délibèrent et qui gouvernent, soient des caractères d'élite qui n'entendent se servir de leurs mandats et des lois que pour le bien et la grandeur de la nation.

SPECTATOR.

DEUX DISCOURS

Nous avons dernièrement signalé les discours remarquables prononcés par MM.

était oublié, dormais seul au monde, venait de lui traverser l'esprit. Il n'avait pas reçu de réponse de son ami. Peut-être Mlle Mollien était-elle mariée.

A quoi bon partir alors, puisque la campagne n'était pas terminée ?

A quoi bon revenir pour retrouver la même situation désolée qu'il avait voulu fuir ? Ne valait-il pas mieux s'incliner devant les événements ?

Le bon Dieu l'avait préservé une première fois par un miracle; si sa volonté était qu'il retournât mourir sur le sol natal, il saurait bien l'y conduire comme par la main.

Et puis admettant même que son mariage ne soit pas rompu, qu'il pût renouer ses relations avec la famille Mollien, la loyauté ne lui faisait-elle pas un devoir de rendre sa parole à la jeune fille qui avait engagé sa foi à l'avocat Savreux; et non à l'officier mutilé, presque infirme.

Il leva les yeux au ciel avec résignation, et d'un ton qui montrait bien comment les natures de sa trempe savent envisager le devoir, il murmura :

— Mon Dieu ! que votre volonté soit faite.

Puis, voulant changer le cours de ses idées, il appela Maluni qui suivait à quelque distance.

Il le mit d'abord au courant de ce qui venait de se passer entre l'amiral et lui, il lui enjoignit l'ordre de se préparer à rejoindre le lendemain matin le Bayard à bord duquel ils allaient vivre désormais.

Il ajouta :

— Ça, maître rancunier, pourrais-tu me dire qu'il t'a prié de demander à l'amiral de surseoir à l'exécution de Dubulle jusqu'à mon complet rétablissement.

Le petit soldat fut un instant sans répondre, il sembla horriblement gêné et ne put que balbutier :

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 46

HAINES MORTELLES

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

X

Lettre de France

Comme le capitaine arrivait à terre, il aperçut Maluni qui accourait vers lui de toute la vitesse de ses jambes, et qui de loin lui cria joyeusement en agitant une enveloppe :

— Une lettre de France, mon lieutenant.

Paul s'arrêta une seconde et porta la main à son cœur qui se mit à battre avec une telle précipitation qu'il lui sembla qu'il allait se briser. Ses jambes se dérobaient sous lui, une sueur froide lui courut tout le long de l'épiderme, à fleur de peau. Qu'allait-il apprendre ?

— Mon Dieu, murmura-t-il, donnez-moi du courage, je me croyais plus fort que cela. Il rompit le cachet d'une main tremblante et mal assurée et essaya de lire, mais un brouillard épais s'étendit entre son regard et la lettre.

Les caractères dansaient sous ses yeux, il put à peine reconnaître l'écriture de son ami d'Orgeval.

Tout à l'heure, pensa-t-il, je la lirai quand je serais plus calme, et il s'éloigna pensif dans la direction de la maison de la douane.

Il s'étonnait de l'étrange mobilité de sa volonté, des allures capricieuses et changeantes de sa pensée, des fugitifs desirs de son cœur.

Le brave officier ne savait plus maintenant à quoi s'en tenir sur ses propres dispositions, et s'interrogeait anxieusement sans pouvoir obtenir une réponse favorable.

Il était venu au Tonkin pour oublier, se disait-il, et dès les premiers pas sur la route de l'exil, il avait nourri sa douleur de l'espoir d'un heureux et prompt retour.

Courbet avait voulu l'obliger à partir, il s'y était refusé. Malgré le vague espoir qu'il conservait enseveli au plus profond de son cœur, il souhaitait encore trouver l'oubli au milieu de la vie active et agitée qu'il allait mener.

Mais voilà que par une bizarrerie étrange, ces souvenirs, ce passé qui l'aurait voulu mortel le soutenaient seuls et l'aidaient à résister à la morne désespérance qui s'emparait de ses compagnons d'armes, isolés, mourants d'inaction sur la côte meurtrière de Formose.

Comme il l'avait écrit à d'Orgeval, il se serait à ce moment incliné avec joie devant un nouvel ordre de l'amiral lui enjoignant de partir.

Tout à l'heure encore en se rendant à bord du Bayard, il caressait l'idée de son retour en France, il s'en réjouissait même.

Et voilà que devant l'offre du commandant de l'escadre, ses idées se transformaient une seconde fois.

Pourquoi avait-il refusé ?

C'est que comme une flèche aigüe, la pensée qu'il

Trarieux, sénateur et Raynal, député de la Gironde, au banquet annuel du cercle Voltaire de Bordeaux.

Nous croyons devoir aujourd'hui les rappeler à l'attention des républicains en en reproduisant les passages essentiels :

Après avoir rappelé le souvenir des Girondins, qui restèrent fidèles à leurs convictions jusqu'à la mort. M. Trarieux a constaté que la République traverse une période difficile. En présence des menaces de ses adversaires, il est nécessaire, plus que jamais, que ses serviteurs se rencontrent et affirment leur foi dans leur programme et dans l'avenir. C'était autrefois le boulangisme, aujourd'hui c'est le collectivisme qui recrute les mêmes éléments. M. Trarieux a attaqué vivement les collectivistes qui, a-t-il dit, sont capables de toutes les compromissions, comme on l'a vu aux élections municipales de Bordeaux où ils firent le jeu des partis les plus rétrogrades.

L'orateur a mis le parti républicain en garde contre certaines compromissions, contre cette politique de la main ouverte.

Au désordre, au mensonge, à la calomnie, à la ruse il faut opposer l'union et la solidarité républicaines, il faut que la ligne de démarcation entre le parti républicain et le parti du désordre, soit nettement indiquée. Dans ces conditions, on peut envisager l'avenir sans crainte. D'ailleurs, les adversaires sont déjà divisés et le pays restera avec son bon sens, avec la République loyale, libérale, démocratique, respectueuse des intérêts de tous. Restons fidèles à notre programme et à la République, nous aurons tous les citoyens honorables avec nous, et rappelons-nous nos ancêtres girondins, qui nous ont ouvert la marche : abandonnés de tous, ils montaient sur l'échafaud en chantant la *Marseillaise*.

Après M. Trarieux, M. Raynal a déclaré avoir été de ceux qui pensaient qu'il fallait faire l'expérience d'un ministère radical, avec un programme radical. Il est intéressant d'assister à cette expérience, mais nous n'y avons pas assisté. Le cabinet radical n'a pas fait de politique radicale; le parti radical avait cependant un programme, même un double programme avec une partie positive et une négative; la première comprenait la suppression du budget des cultes, la suppression de l'ambassade auprès du Vatican, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'élection des juges, la révision, etc. Le ministère radical n'a accordé aucune de ces réformes.

Le pays lui pose donc ce dilemme: ou il a per-

— Je vais vous dire, mon lieu... mon capitaine, je croyais que vous seriez heureux de faire fusiller le brigand vous-même, il vous a fait tant de mi-sères.

— Tu as bonne opinion de moi, je te remercie !

Depuis quand crois-tu que je suis capable d'insulter un ennemi abattu, de me réjouir des souffrances d'un adversaire vaincu et sans défense ?

Je t'en veux de m'avoir prêté de pareils sentiments auprès de l'amiral.

Le pauvre Maluni semblait absolument découragé, il souffrait horriblement des reproches et du mécontentement de l'officier.

— C'est vrai, fit-il en hochant tristement la tête, vous savez pardonner les injures et le mal qu'on vous fait, vous; j'en suis la preuve vivante.

Mais... votre ordre ! que voulez-vous, je ne sais pas comprendre entre les mots, moi, mon lieu... mon capitaine.

Paul ne put s'empêcher de sourire de l'embarras du soldat, encore mal habitué à son nouveau grade et dont la langue se débattait comiquement entre les deux appellations.

— Tu as raison, dit-il, voyant le chagrin profond que son mécontentement causait au brave garçon, et moi j'ai eu tort de te donner un pareil ordre.

Dans quel état doit être, le pauvre diable ! quelles affreuses souffrances il doit endurer ! Depuis ces six mortelles semaines d'attente, sans une minute de repos, l'esprit toujours en éveil, incertain si chaque heure qui vient n'est pas la dernière, il doit appeler la mort de tous ses vœux comme un remède à ses atroces souffrances.

(A suivre).

du confiance dans son programme, ou par ruse et déloyauté, il n'a pas osé en faire l'essai dans sa partie négative. Le programme radical répudiait la solidarité avec les collectivistes, or, le ministère ne cessa d'être leur prisonnier et serviteur.

Rappelant le congrès de Londres, M. Raynal a dit qu'à la honte du parti socialiste français la majorité a demandé l'admission des anarchistes, et MM. Guesde, Jaurès, Millerand qui y étaient opposés, ont été traités comme de simples capitalistes.

C'est avec un ministère radical, soutenu par des gens pareils, que nos affaires à l'extérieur ont périéclité, en moins de six mois, d'une manière inquiétante et cela ne tient pas tant aux hommes qu'au système.

Dans l'Europe monarchiste, il ne pouvait y avoir aucun lien avec ceux qui allèrent jusqu'à refuser l'envoi d'une délégation en Russie pour le couronnement du tzar.

Duplicité à l'intérieur et méfiance à l'extérieur, voilà le bilan des radicaux-socialistes au pouvoir.

Cependant, ils essayèrent en une seule circonstance, l'application de l'article de leur programme au sujet du projet d'impôt global sur le revenu; ils n'eurent pas à s'en féliciter; c'est là, qu'ils trébuchèrent et ce fut l'occasion pour les Conseils généraux de France, de manifester, avec une unanimité remarquable, leur hostilité à un projet qui, par son caractère inquisitorial, était odieux au pays, où l'on aime avant tout l'indépendance du foyer et la liberté individuelle.

Parlant du nouveau ministère, M. Raynal lui a manifesté toute sa confiance et a dit que c'est encore un ministère modéré qui sera amené à réaliser les réformes. Il en a d'ailleurs été toujours ainsi depuis quinze ans.

Après avoir constaté que dans les derniers scrutins, les électeurs donnèrent la majorité aux serviteurs de la démocratie contre les flatteurs de la démagogie, M. Raynal a dit qu'on peut considérer l'avenir avec confiance et s'en remettre à la clairvoyance des électeurs français qui ne se sont pas démentis depuis quinze ans.

QUESTIONS EXTÉRIEURES

Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et l'optimisme de Pangloss ne serait que peu de mise en l'occasion.

Presque toutes les puissances européennes sont en guerre sur quelque point du globe: L'Angleterre, par l'intermédiaire de la Chartered-Company, se bat dans le Matabeland, l'Espagne voit les difficultés augmenter pour elle à Cuba, la France est obligée de recommencer une expédition partielle à Madagascar, la Turquie et la Grèce se disputent la Crète et la Macédoine, que d'autres puissances convoitent également; l'Italie n'en a pas encore fini avec le Négus et la campagne recommencera probablement après la saison des pluies. L'Angleterre encore poursuit avec une prudente lenteur son entreprise hypocrite contre les derviches, et il n'y a guère que l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, la Suède et la Norvège qui soient en complet repos. Mais tous les peuples à grand empire colonial, sauf la Hollande, ont été obligés de mettre les armes à la main.

L'expédition du Matabeland et celle de Madagascar ne sont qu'à demi-importantes. Celle de Cuba ne paraît guère devoir se résoudre à la satisfaction de l'Espagne, soutenue qu'elle est par la complicité occulte des Etats-Unis. Les Abyssins et les Derviches pourraient bien donner encore du fil à retordre à nos bons amis les Italiens et à nos chers voisins les Anglais; mais de toutes les complications extérieures, celle de Crète est la plus menaçante pour la paix européenne et la plus grosse d'orages.

Il faut le redire: le Turc est un corps mort attaché à la queue de l'Europe. Nos chancelleries le traînent à leur remorque et lui prêtent un semblant de vie pour reculer la date de l'ouverture de la succession et celle de la dispute inévitable entre les héritiers. Qui aura Constantinople? Grave question. La Russie y tient par tradition et aussi par intérêt, en exécution du testament de Pierre-le-Grand. L'Angleterre dont l'appétit est insatiable et qui redoute de voir la Russie devenir une grande puissance mari-

time, ne consentira jamais à céder la clef des Dardanelles. La Hongrie, en cette circonstance, probablement aussi l'Allemagne, prêteront la main à l'Angleterre. Par contre les provinces balkaniques, dont les tzars garantissent l'indépendance, marcheront avec l'empire du nord, augmentant encore le chaos...

Mais tout cela est de l'histoire future, — et que nous ne verrons probablement pas. Ce que nous voyons, en ce moment, ce sont les soubresauts d'agonie de la Porte, qui en Arménie, en Crète, incapable de rétablir l'ordre, laisse s'accomplir des massacres qui l'épuisent, et se séparer d'elle des peuples que leur race et leur histoire attirent vers d'autres unions.

La Crète veut retourner à la Grèce. Ce sont là ses affinités électives. La logique et le bon sens sont d'accord en cela avec le sentiment, mais la politique ne marche jamais qu'à la façon des crabes. La politique tergiverse et cherche à resserrer le lien entre ces époux mal assortis. Elle fait l'office du président conciliateur en matière de divorce. Le requin anglais y cherche une proie, et voudrait bien avaler la Crète, comme jadis il avala Chypre. C'est surtout ce calcul égoïste qui retient les chancelleries dans la voie des attermolements. Elles savent que l'Angleterre, qui en apparence veut donner la Crète à la Grèce, en réalité s'en réservera les bénéfices les plus certains.

Telle est la situation. En attendant que l'Angleterre perde l'appétit, les chrétiens et les musulmans s'entr'égorgent, l'anarchie désole l'île, et le turc impuissant et inerte contemple le spectacle avec une résignation fataliste.

De tout le sang répandu un lourd nuage s'en lève. Prenons garde qu'il ne crève en grêle et en tonnerre sur le continent.

J. QUERCYTAÏN.

Les Conseils généraux

Eure-et-Loir

M. Labiche, sénateur, réélu président, prononce une allocution dont voici le passage important:

« Le Conseil général a fait son devoir à la session dernière en repoussant l'impôt sur le revenu; quoique favorable au gouvernement actuel, il repoussera également l'impôt sur la rente. »

« On doit la vérité, même à ses amis. »

Saône-et-Loire

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Sarrien a prononcé un discours, dans lequel il a dit que la stérilité de l'œuvre législative, l'existence fragile et précaire des gouvernements, les luttes personnelles et les vaines agitations ne peuvent qu'engendrer l'indifférence politique, le dégoût du régime parlementaire et créer, dans un avenir prochain, un danger sérieux pour les libertés publiques. M. Sarrien a également déclaré que les débats récents du Parlement ont démontré jusqu'à l'évidence la nécessité de l'union des deux grandes fractions de l'opinion républicaine.

Somme

M. Dauphin, sénateur, ancien ministre opportuniste, réélu président, a prononcé une allocution intéressante à signaler. « Mon jugement, a-t-il dit, est désorienté par la guerre à outrance des radicaux et des modérés qui parviennent en criant à l'envi au progrès, à n'en réaliser aucun. Quant aux réformes tant de fois promises depuis 25 ans dans tous nos programmes électoraux, j'entends bien des hommes très importants, en hochant gravement la tête, dire qu'il faut faire quelque chose. »

« Formule nouvelle très à la mode et, suivant moi, chef-d'œuvre d'indifférence politique; mais ce quelque chose est toujours autre chose que le projet ou la proposition déposée. Il en résulte que le contribuable, qui a bon dos et bon caractère, continue à recevoir les mêmes cotés et les grosses bourses à être ménagées aux dépens des petites. »

Un vœu de M. Estancelin

Tous les conseils généraux de France et d'Algérie ont reçu une pétition signée de M. Estancelin, et dont voici la conclusion:

« J'ai l'honneur de prier le conseil général d'émettre le vœu suivant:

« Le gouvernement est invité à faire payer aux étrangers le déficit qu'il réclame des citoyens français, à réviser les tarifs douaniers qui doivent amener ce résultat, et à prendre

toutes les mesures que la situation agricole comporte. »

Ce vœu sera transmis au président de la République et aux ministres par une délégation du Conseil général.

Cette pétition, résumé d'un article de M. Estancelin, touche aux plus grands intérêts.

Nul, plus que M. Estancelin, n'était qualifié pour inviter ainsi les assemblées départementales à se prononcer sur l'état de l'agriculture française.

Trois fois acclamé comme président de toutes les sociétés agricoles de France: ayant, au nom de plus de soixante départements, porté au président de la République les vœux de l'agriculture, il les connaît mieux que personne, et l'on ne peut que le féliciter de son initiative.

Nous voulons croire que les Conseils généraux feront à sa pétition l'accueil qu'elle mérite, tant par elle-même qu'en raison de la personnalité du signataire, qui, dès hier, en a donné lecture, aux applaudissements répétés de son auditoire, au comice agricole de l'arrondissement de Dieppe.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Grandes manœuvres

Nous donnons la désignation exacte des troupes du 17^e corps qui prendront part aux grandes manœuvres, ainsi que les cantonnements soigneusement rectifiés occupés par elles.

COMMANDANT DU CORPS D'ARMÉE

(GÉNÉRAL FABRE)

ÉTAT-MAJOR

Chef d'état-major, M. le colonel de La Brousse. Commandant de l'artillerie, M. le général Bourjat.

Directeur des services de l'intendance, M. l'intendant Lafosse.

Directeur du service de santé, M. le médecin principal Marivaud.

Quartier général. — Le 8 septembre, à Angoulême, le 9 Saint-Amand-de-Boixe, les 10, 11, 12 et 13 Rouillac, le 14 Fleurac, les 15 bivouac, le 16 Moulidars, le 17 Angoulême.

33^e DIVISION

(Général VINCENDON)

Quartier général. — Le 8 à Angoulême, le 9 Saint-Amand-de-Boixe, les 10, 11, 12 et 13 Rouillac, le 14 Sigogne, le 15 bivouac, le 16 Champmillon, le 17 St-Saturnin.

65^e BRIGADE

(général Duprat de la Roquette)

Etat-major. — Le 8 Pontouvre, le 9 Saint-Amand-de-Boixe, les 10, 11, 12 et 13 Sonnevillle, le 14 Plaizac, le 15 bivouac, le 16 Moulidars, le 17 Champmillon.

7^e régiment d'infanterie (colonel Marcot). — Le 8 à Champniers, le 9 Montignon, les 10, 11, 12 et 13 Sonnevillle, le 14 Sigogne, le 15 bivouac, le 16 Moulidars, le 17 Champmillon.

9^e régiment d'infanterie (colonel Loubet). — Le 8 Pontouvre et Roffit, le 9 Saint-Amand-de-Boixe, les 10, 11, 12 et 13 Montigné, le 14 Plaizac, le 15 bivouac, le 16 Moulidars, le 17 Saint-Saturnin.

66^e BRIGADE

(général Dessirier)

Etat-major. — Le 8 Angoulême, le 9 Villejoubert, les 10, 11, 12 et 13 Rouillac, le 14 Echallat, le 15 bivouac, le 16 Sireuil, le 17 Fléac.

11^e régiment d'infanterie (colonel Konne). — Le 8 Angoulême, le 9 Villejoubert, les 10, 11, 12 et 13 Gourville, le 14 Echallat et les Fontanelles, le 15 bivouac, le 16 Sireuil, le 17 Linars.

20^e régiment d'infanterie (colonel Sandherr). — Le 8 à Angoulême, le 9 Aussac, les 10, 11, 12 et 13 Rouillac, le 14 Echallat (1 bataillon) et Donzac (2 bataillons), le 15 bivouac, le 16 Champmillon, le 17 Fléac.

TROUPES DIVISIONNAIRES

Artillerie (lieutenant-colonel Blanchard). — Le 8 Pontouvre et Angoulême, le 9 Montignon, les 10, 11, 12 et 13 Rouillac, le 14 Vaux-Rouillac, le 15 bivouac, les 16 et 17 La Couronne.

Génie. — Le 8 Rossignols, le 9 Saint-Amand-de-Boixe, les 10, 11, 12 et 13 Rouillac, le 14 Vaux-Rouillac, le 15 bivouac, le 16 Sireuil, le 17 Châteauneuf.

Ambulance. — Le 8 à Angoulême, le 9 Saint-Amand-de-Boixe, les 10, 11, 12 et 13 Rouillac, le 14 à Vaux-Rouillac, le 15 bivouac, le 16 Moulidars, le 17 Champmillon.

34^e DIVISION

(Général MOTAS D'HESTREUX)

Quartier général. — Le 8 Angoulême, le 9 Vars, les 10, 11, 12 et 13 St-Cybardeaux, le 14 Mèrignac, le 15 bivouac, le 16 St-Saturnin, le 17 St-Même.

67^e BRIGADE

(général J. Fabre)

Etat-major. — Le 8 Ruelle, le 9 Anaïs, les 10, 11, 12 et 13 Gènac, le 14 Foussignac, le 15 bivouac, le 16 Hiersac, le 17 St-Même.

83^e régiment d'infanterie (colonel Desharties-de Beaulieu). — Le 8 à Ruelle, le 9 Tourriers, les 10, 11, 12 et 13 Gènac, le 14 Foussignac, le 15 bivouac, le 16 St-Saturnin, le 17 Saint-Même.

126^e régiment d'infanterie (colonel Roget). — Le 8 à l'Isle d'Espagnac, le 9 Anaïs, les 10, 11, 12 et 13 Saint-Cybardeaux, le 14 Fleurac, le 15 bivouac, le 16 Hiersac, le 17 Graves.

68^e BRIGADE

(général Gay de Taradel)

Etat-major. — Le 8 à Angoulême, le 9 Vars, les 10, 11, 12 et 13 St-Genis-d'Hiersac, le 14 Mèrignac, le 15 bivouac, le 16 Fléac, le 17 St-Amand-de-Graves.

88^e régiment d'infanterie (colonel Blancq). — Le 8 à Angoulême, le 9 Argence, les Coussauds et la Chignolle, les 10, 11, 12 et 13 St-Amand-de-Noère, le 14 Mèrignac, le 15 bivouac, le 16 Fléac, le 17 Angéac.

59^e régiment d'infanterie (colonel Bruneau). — Le 8 à Angoulême, le 9 Vars, les 10, 11, 12 et 13 Saint-Genis-d'Hiersac, le 14 Mèrignac, le 15 bivouac, le 16 Linars, le 17 St-Amand-de-Graves.

Artillerie de corps. — Le 8 à Ruelle et Angoulême, le 9 Vars, les 10, 11, 12 et 13 Bignac, le 14 Fleurac, le 15 bivouac, les 16 et 17 Nersac.

17^e Brigade de cavalerie

(général de Bellegarde)

Etat-major. — Le 8 à Balzac, le 9 Vouharte, les 10, 11, 12 et 13 Patreville, le 14 les Métairies, le 15 bivouac, le 16 St-Michel, le 17 Roulet.

9^e régiment de chasseurs (colonel Plazanet) et une batterie à cheval. — Le 8 à Mornac et Tonvres, le 9 Vouharte, les 10, 11, 12 et 13 Patreville, le 14 les Métairies, le 15 bivouac, le 16 St-Michel, le 17 St-Estèphe.

10^e régiment de dragons (colonel Elias). — Le 8 à Vouillac et la Grange, le 9 Coulonges, les 10, 11, 12 et 13 St-Cybardeaux, le 14 les Métairies, le 15 bivouac, le 16 St-Michel, le 17 Roulet.

TROUPES DIVISIONNAIRES

Artillerie (lieutenant-colonel Caus). — Le 8 Ruelle et Angoulême, le 9 Vars, les 10, 11, 12 et 13 Bignac, le 14 Fleurac, le 15 bivouac, les 16 et 17 Nersac.

Génie. — Le 8 Ruelle, le 9 Vars, les 10, 11, 12 et 13 Rouillac, le 14 Mèrignac, le 15 bivouac, le 16 St-Saturnin, le 17 Châteauneuf.

Ambulance. — Le 8 à Angoulême, le 9 Montignac, les 10, 11, 12 et 13 St-Genis-d'Hiersac, le 14 Fleurac, le 15 bivouac, le 16 Champmillon, le 17 St-Même.

DIVISION MIXTE

(Général MILLE)

Quartier général. — Le 9 à Aigre, les 10, 11, 12 et 13 Ange, le 14 Rouillac, le 15 Moulidars, le 16 Mosnac, le 17 Jarnac.

34^e BRIGADE

(général Vuilleminot)

Etat-major. — Le 9 à Villejésus, les 10, 11, 12 et 13 Saint-Médard, le 14 Rouillac, le 15 Moulidars, le 16 Mosnac, le 17 Jarnac.

114^e régiment d'infanterie (colonel Cherland). — Le 9 à Villejésus, les 10, 11, 12 et 13 Ange et St-Médard, le 14 Rouillac, le 15 Fleurac, le 16 Mosnac, le 17 Foussignac.

125^e régiment d'infanterie (colonel Marsac). — Le 9 à Fonqueure, les 10 et 11 Sonnevillle, les 12 et 13 Mons et Villeneuve, le 14 Rouillac, le 15 Foussignac, le 16 Roulet, le 17 Triac.

Brigade de la marine

(général Frey)

Etat-major. — Le 9 à Aigre, les 10, 11, 12 et 13 Verdille, le 14 Gènac, le 15 Moulidars, le 16 Châteauneuf, le 17 Jarnac.

1^e régiment d'infanterie de marine (colonel Jorma de Lacale). — Le 9 à Aigre, les 10, 11, 12 et 13 Verdille, le 14 Gènac, le 15 Donzat, le 16 Châteauneuf, le 17 Jarnac.

2^e régiment d'infanterie de marine (colonel de Lorme). — Le 9 à Mons, les 10, 11, 12 et 13 Le Breuil, le 14 Gènac, le 15 Echallat, le 16 Châteauneuf, le 17 Jarnac.

7^e régiment de hussards (colonel Gravier de Vergenne). — Le 9 à Fonqueure, les 10, 11, 12 et 13 Barbezères, le 14 Courbillac, le 15 Asnières, le 16 Trois Polis, le 17 Fleurac.

Artillerie de terre. — Le 9 à Villejésus, les 10, 11, 12 et 13 Anville, le 14 Bignac, le 15 Mèrignac, le 16 Saint-Simeux, le 17 Bassac.

Artillerie de marine. — Le 9 à Aigre, les 10, 11, 12 et 13 Ranville, le 14 Rouillac, le 15 Neuillac, le 16 St-Surin, le 17 Jarnac.

Génie. — Le 9 à Aigre, les 10, 11, 12 et 13 Ange, le 14 Rouillac, le 15 Mèrignac, les 16 et 17 Mosnac.

Ambulance. — Le 9 à Aigre, les 10, 11, 12 et 13 Ange, le 14 Rouillac, le 15 Villars, le 16 Mosnac, le 17 Jarnac.

Passage de troupes à Cahors

L'effectif des détachements qui seront de passage à Cahors les 29 et 30 août seront composés comme suit :
 Détachement du 18^e d'artillerie de Toulouse. — 18 officiers, 267 hommes, 222 chevaux.
 Détachement formé des 3^e et 9^e d'artillerie de Castres. — 21 officiers, 471 hommes, 418 chevaux.
 Train du quartier général du 17^e corps d'armée. — 15 hommes, 27 chevaux.
 Ambulance de la 3^e division. — 18 hommes, 24 chevaux.
 Ce qui fournira en tout, 39 officiers, 771 hommes, 691 chevaux.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 19 août

PRÉSIDENCE DE M. DE VERNINAC

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.
 Le préfet assiste à la séance.
 M. Cangardel, l'un des secrétaires, lit le procès-verbal de la veille, qui est adopté sans observations.
 Le président donne lecture de plusieurs vœux qui sont renvoyés à des commissions compétentes.
 Sur le rapport de M. Longpuech, acte est donné du dépôt des rapports des directeurs des contributions indirectes, de l'enregistrement et des domaines, des postes et télégraphes, des tabacs et du trésorier-payeur général.
 M. Talou, rapporteur de la commission des finances, propose de donner acte au préfet du dépôt du compte arrêté au 31 décembre 1895, de la caisse des retraites. Acte est donné. Il rapporte ensuite le chapitre 6 (enfants assistés) qui est arrêté à 43,200 francs.
 Le chapitre 7 (aliénés) est arrêté à 130,000 fr.
 Sur la proposition de M. Vival, le conseil adopte un vœu demandant le rétablissement du train 30 de Toulouse à Brive.
 Acte est donné du dépôt du rapport de l'ingénieur en chef sur le service de la navigation.
 Le conseil décide de comprendre dans le programme des travaux à exécuter en 1897 la partie du chemin n° 1 qui concerne la commune de l'Herm.
 Il approuve avec quelques modifications le programme des travaux à exécuter sur les chemins vicinaux.
 Il fixe la part contributive des communes pour leurs chemins vicinaux.
 Il déclare d'utilité publique l'avant-projet dans la traversée de Biars, du chemin de grande communication n° 34.
 Sur les conclusions du rapport de M. Brugalières, acte est donné au préfet des dépôts des rapports : 1^o de l'ingénieur en chef du contrôle des chemins de fer de la compagnie d'Orléans ; 2^o de l'ingénieur en chef des mines dans le département du Lot ; 3^o de l'ingénieur en chef du département sur le service des ponts et chaussées et du dépôt du tableau de l'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
 Sur le rapport de M. Delpont, rapporteur de la commission des travaux publics, le conseil adopte les vœux suivants émis par le conseil municipal de Cahors :
 1^o Qu'entre Cahors et Toulouse, l'espress n° 12 soit accessible, sans condition de distance, aux voyageurs de toutes classes ou bien que le train omnibus n° 1131 corresponde avec le train mixte n° 111 (compagnie du Midi) qui part de Montauban à 7 heures 1 minute et arrive à Toulouse à 8 heures 25.
 2^o Qu'ainsi qu'elle l'a fait pour la ligne de Paris-Toulouse, entre Toulouse et Capdenac, la compagnie d'Orléans veuille bien instituer au platôt un train de nuit entre Toulouse et Paris par Cahors. Ce train, au départ de Montauban, ferait suite au train n° 120 de la compagnie du Midi, et correspondrait, à Brive, avec l'espress n° 30 qui arrive à Paris à 4 heures 28 du soir.
 Sur la proposition du même rapporteur, le conseil décide que les dépenses résultant de la confection des rôles de prestation soient désormais inscrites au chapitre de la vicinalité, ainsi que cela se faisait précédemment.
 Au nom de la commission des travaux publics, M. Bessières propose d'adopter l'avant-projet de la construction d'un chemin vicinal dans la traversée de Vayrac. — Adopté.
 Le classement d'un chemin du Roc à Mareuil est repoussé par le conseil et le dossier renvoyé à la commission départementale.
 Au sujet du règlement sur la pêche fluviale, l'assemblée départementale demande qu'on y mentionne l'autorisation du colportage de l'aloë dans l'étendue du département du Lot.
 Sur le rapport de M. Cocula, le conseil rejette les propositions faites en vue des améliorations à apporter aux prisons, attendu que le département est saisi d'un projet d'établissement de prison interdépartementale.
 MM. Lachièze et Malvy, ayant présenté un vœu tendant à la construction du pont de Pinsac, M. Cocula, rapporteur de la commission des travaux publics, propose son adoption dans les termes suivants :
 « Le pont de Pinsac sera construit le premier

des grands ponts à construire sur les rivières du Lot et de la Dordogne. »

M. Duphénieux demande que le pont de Saint-Pierre-Toirac soit construit après le pont de Vire. Il dit qu'au point de vue financier cette construction serait plus économique, attendu que ce pont était interdépartemental, l'Etat y contribuerait de la moitié.

MM. Cocula et Malvy répondent que la rivière de la Dordogne est complètement dépourvue de ponts.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées. Conformément aux conclusions du rapport de M. Grimal, le conseil désigne MM. les maires de Cahors, de Figeac et de Gourdon pour faire partie du comité chargé d'encourager la construction des habitations à bon marché.

Le même rapporteur propose d'adopter la proposition du professeur départemental d'agriculture relativement au projet de création d'une bergerie départementale pour l'amélioration de la race du Causse.

MM. Rey et Cocula proposent un amendement qui consisterait à accepter en principe la création de la bergerie départementale et la désignation par le préfet d'une commission chargée d'examiner les voies et moyens et présenter un rapport à la session du mois d'avril.

Cet amendement est adopté par le conseil.

Sur la proposition de M. Duffas le conseil renouvelle et adopte les vœux suivants :

1^o Vœu tendant à ce que le délai de garantie imposé aux vendeurs d'animaux atteints de la tuberculose soit réduit à neuf jours.

2^o Vœu tendant à ce que le paragraphe 4 de l'article 1384 du Code civil soit modifié de façon que l'instituteur, toujours administrativement responsable, soit dégagé de toute responsabilité pécuniaire.

3^o Vœu tendant à ce que la vente et la circulation des vins de fabrication artificielle soient interdites.

4^o Vœu tendant à ce que la commune de Laverantière soit autorisée à planter du tabac.

Sur le rapport de M. Daffas, le maintien du *statu quo* est décidé par le conseil au sujet de la demande de suppression du sectionnement de la commune de Mozac.

Le maintien du *statu quo* est aussi décidé au sujet de la section de la Rivière-Haute de la commune d'Albas.

Enfin, au sujet de la caisse d'assurances des tabacs, le conseil, sur la proposition de M. Daffas décide de voter pour cette caisse, deux centimes et de déléguer à la commission départementale la faculté d'augmenter ce crédit si des dégâts survenaient après la session d'août.

La séance est levée à cinq heures et demie et renvoyée à demain, deux heures.

Séance du 20 août

Sur le rapport de M. Lachièze, le conseil accepte la transaction offerte par les héritiers de l'aliéné Soustre, de Prudhomat, enfermé à l'asile de Leyme aux frais du département.

M. Malvy, rapporte le chapitre 8 (assistance et hygiène publique).

Les articles 1 à 7 sont adoptés, à l'exception de l'article 2 qui est réservé.

Au sujet de l'article 8, la commission propose de fixer définitivement à 29,000 fr. la dépense du département pour l'assistance médicale gratuite, de donner mandat au Préfet d'établir les circonscriptions médicales et de distribuer la somme de 29,000 fr.

La commission propose aussi de donner mandat au préfet de désigner par circonscription un ou plusieurs médecins chargés de ce service. M. Rey combat le système nouveau qui bouleverserait complètement, dit-il, le système ancien et qui soulèverait de nombreuses réclamations de la part des médecins. Il conclut au *statu quo*.

Une longue discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Malvy, Rey, Pauliac, Linol et Bénéchie.

L'amendement Rey est mis aux voix et repoussé par 12 voix contre 11.

Les conclusions de la commission sont adoptées et l'article 8 fixé à la somme de 59,059 fr. 64.

Les articles 9 à 24 sont ensuite votés.

On procède ensuite à la nomination des commissions.

Sont élus membres de la commission départementale : MM. Relhié, Cocula, Iscard, Laparra, Longpuech, Pradines et Delpont.

Sont élus membres des commissions de permis de culture : Pour l'arrondissement de Cahors, M. Talou, pour l'arrondissement de Figeac, M. Vival, pour l'arrondissement de Gourdon, M. Iscard.

Sur le rapport de M. Longpuech, rapporteur de la commission des finances, le chapitre XI (encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts, 2,000 fr.), est adopté tel qu'il a été présenté par le préfet.

(A suivre.)

Affaire Lacarelle

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné Lacarelle pour complicité de vol à 3 mois de prison, avec application de la loi Bérenger.

Sous-Intendance militaire

AVIS

Les jeunes soldats de la classe 1895 qui doivent être appelés sous les drapeaux au mois de novembre prochain, et qui désireraient entrer comme commis aux écritures dans une section d'administration, sont priés de se présenter le plus tôt possible à la Sous-Intendance militaire de Cahors, afin d'être examinés au point de vue de leur aptitude. S'il y a lieu, il leur sera délivré un certificat qu'ils remettront à M. le Commandant de recrutement.

BIBLIOGRAPHIE

Ames simples

Par EUGÈNE DELARD

Après le *Joug*, les *Dupourquet*, *Bélicerte*, romans de longue haleine, études de mœurs fouillées, Eugène Delard vient de faire paraître une série de courtes études, sous le titre d'*Ames simples*. Pour n'être pas très compliquée, la psychologie des personnages qui défilent sous nos yeux, n'en est pas moins intéressante ; l'observation est juste, les caractères nettement tracés ; quelques types ont été sûrement étudiés, observés dans notre pays et à la lecture on salue presque au passage des physionomies familières. Qui de nous ne connaît dans son canton le paysan « que l'on aime à voir, la semaine, derrière ses bœufs, poussant le soc au plus profond de l'argile rouge et, les jours de conseil, carré dans un fauteuil, prenant aux yeux de ses administrés des majestés de vivant symbole. » Et l'instituteur qui « reniant Dieu par nécessité professionnelle, affichait des doctrines matérialistes, et conférençait de temps à autre sur les origines naturelles de l'homme. » Ces quelques lignes indiquent suffisamment que M. Delard sait trouver le trait juste, la ligne saillante d'une physionomie. Ces petits tableaux concis et alertes, écrits dans une langue pure et sans prétentions, intéresseront vivement les amateurs de fine observation et de clair langage.

X..

Luzech

Hier, dans la nuit, un incendie qui aurait pu avoir les plus grandes conséquences, s'est déclaré dans le hangar de M. Delerm et s'est rapidement communiqué aux écuries et remises de M. Bagel. Rien n'a pu être sauvé, sauf les trois chevaux qui sont sortis à grand peine de l'écurie.

Beaucoup de gens se sont rendus sur les lieux du sinistre ; mais la pompe n'a pu fonctionner faute d'eau, et pourtant le Lot n'est qu'à 120 mètres !

L'incendie a été fort heureusement circonscrit assez à temps pour empêcher que tout un quartier de la ville ne devint la proie des flammes.

Tué par un train

Mardi, à midi, un chauffeur du train de marchandises aperçut un cadavre dans une tranchée de la ligne de Cahors, entre Montpezat et Lalbenque, au poteau n° 622,700, à 2 kilomètres de la gare de Montpezat.

Les autorités de Montauban furent prévenues et dans la soirée, M. le commissaire de surveillance et M. le commissaire spécial, assistés de M. le docteur Rouduoly, de Caussade, se transportèrent sur les lieux.

Le cadavre fut reconnu, en l'absence d'une oreille, pour être celui de M. Jean-Pierre Dajeau, âgé de 64 ans, tailleur à Caussade.

L'enquête a établi que Dajeau a été tué mardi par le train express 21, qui passa à cet endroit à 7 h. 20 du matin. L'infortuné se rendait chez son frère, qui habite à 300 mètres environ du lieu de l'accident, quand le train le surprit à une courbe.

Le choc fractura le bras droit du malheureux, réduisit sa mâchoire en bouillie et le projeta à une distance de 25 mètres.

Le corps de Dajeau a été transporté chez son frère.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de chevaux et foire à Périgueux

A l'occasion des Courses de chevaux et de la foire qui auront lieu à Périgueux du 30 août au 2 septembre, la Compagnie d'Orléans a décidé de rendre valables, jusqu'aux derniers trains du jeudi 3 septembre, les coupons Retour des Bilets Aller et Retour qui auront été délivrés pour Périgueux, les 29, 30 et 31 août. 1^{er} et 2^e Septembre, aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n° 2.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 20 et 23 Août

De 8 h. à 9 h. 1/2

Allégo Militaire,	Signard.
Le Calife de Bagdad (ouverture)	Boëldieu.
Zaire de Nella (F. p. piston)	Rossini.
Les deux Aveugles (valse)	Offenbach.
Sextuor de Lucie de Lamemoor,	Donizetti.
Frais sourire (Polka),	Sellenick.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 22 août 1896

Naissances

Hugonneng Marguerite, rue Nationale, 58.
 Dajeau Gabrielle, à Larroque.
 Hébrard Marguerite, rue de la Banque.
 Claire (naturel), rue St-James, 6.

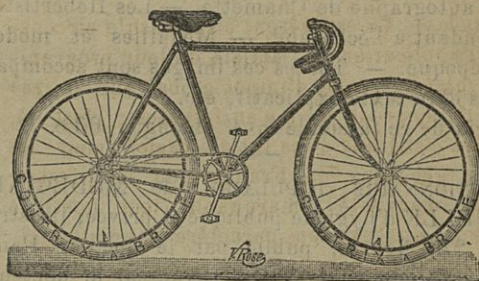
Mariages

Blanc Ernest, percepteur, et Massebiau Caroline, s. p.

Décès

Binet Jeanne, V^e Brugalières, s. p. 74 ans, Château de Larroque.
 Alazard Guillaume, cultivateur, 71 ans, à Larroque.
 Conquet Louis, cultivateur, 71 ans, impasse St-Urcisse, 1.
 Delrieu Marguerite, V^e Roucau, s. p. 79 ans, rue des Pénitents.
 Riège Jean, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire (Hospice).
 Pouzergues Marie, ép. Combes, 46 ans, rue St-Urcisse, 6.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE
 10, RUE DE LA MAIRIE, 10
 CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
 D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux
 LUNETERIE & OPTIQUE
 SÉRIEUSEMENT

Achat de Matières Or, Argent et Platine
 Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

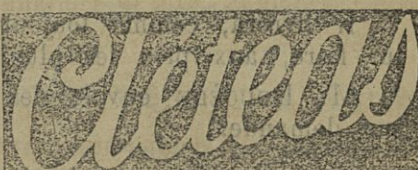
PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
 Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
 Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par
 MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors
 SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



CORDIAL indispensable le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe. Goût exquis. Préviend et guérit Indigestions, Nausées, Aigreurs, Syncopes, Mal de mer. S'emploie pur sur du sucre.

Prix : 2 fr. le Flacon et 1 fr. 50 le Flacon pour cyclistes.
 Fabrication ÉLÉMENT & C^o, à Valence (Drôme).

A Cahors, chez M. J. Filhol, pharmacien.

VOLAILLES

36 ans d'un succès toujours croissant ont démontré l'efficacité absolue de la poudre carminative Picard Faire 1 dans toutes les maladies des volailles choléra des poules, crise du rouge des dindons, 2 fr. la boîte de poudre pour 300 poules dans toutes les pharmacies, vente en gros : P. GALLET, 29 bis, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE
 AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

Bibliographie

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2000 peintures, gravures, sculptures, estampes, Médailles, objets..., du temps, sous la direction de M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Voici un extrait des 38 planches contenues dans le 16^e fascicule : Portrait de Madame Roland (d'après une peinture de Heinsius). — Portraits de Joseph Le Bon, Barère de Vieuzac, Fouquier-Tinville. — Fac-similé de l'ordre d'exécution de Bailly, écriture de la main de Fouquier-Tinville. — Exécution de Bailly, le 21 brumaire an II. — La liberté de la presse sous la Révolution. — Fac-similés des grands journaux de l'époque. — La Fontaine de la Régénération, sur les débris de la Bastille, le 17 août 1793. — Barnave (pièce satirique). « Rendez-nous nos cloches... sinon » (pièce satirique). — Les soldats de la Révolution, d'après Raffet. — Fac-similé d'un autographe de Chamette. — Les Hébertistes se rendant à l'échafaud. — Médailles et modes de l'époque. — Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif, etc.

Prix de ce fascicule in-4° oblong... 60 c.

DICTIONNAIRE POPULAIRE de MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, illustré de 1,270 figures, publié par le docteur Paul Labarthe, nouvelle édition, revue par le docteur de Soyre.

L'éditeur E. Flammarion met en vente en série à 50 centimes, une nouvelle édition du Dictionnaire de Médecine usuelle ; cette nouvelle édition, complètement refondue, est revue et augmentée par le docteur de Soyre. Voici un extrait de la préface de cet ouvrage :

Les travaux de Pasteur et de ses collaborateurs, les recherches de Bouchard et de ses élèves ont tellement modifié nos connaissances sur l'origine, la nature et le traitement des maladies, qu'une révision minutieuse s'imposait. Déjà le docteur Paul Labarthe avait, dans ces dernières années, réuni bien des matériaux en vue de cette correction. Mais la mort est venue l'arrêter en plein travail et ne lui a pas permis de la compléter. Collaborateur de la première heure, ami de la famille, j'ai été chargé par l'éditeur E. Flammarion, de coordonner toutes les notes recueillies par mon bien regretté confrère, et de faire subir au texte de la quatrième édition les transformations indispensables. Toutefois, il a été bien convenu que je conserverais au « Dictionnaire » sa physionomie particulière, que ce serait toujours une œuvre spéciale de vulgarisation, et que tout en y insérant les recherches scientifiques modernes, on simplifierait les explications autant que possible pour les rendre accessibles au grand nombre. Je n'ai eu garde, comme on le verra, d'oublier cette recommandation.

Parmi les articles qu'il nous a fallu refaire presque complètement, nous citerons : « Acromogalie ; Actinomycose ; Aiguiseurs ; Ainhum ; Antipyrine ; Opération d'Alexander ; Baume du Commandeur ; Darwinisme ; Diphtérie ; Grippe ou Influenza ; Baume tranquille ; Neurasthénie ; Peste ; Sérothérapie, etc. »

» Dr de Soyre. »

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de l'apparition des séries, en envoyant un mandat-poste de 25 francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris. — Il paraîtra une série à 50 centimes par semaine.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :
1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.
2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.
3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADA

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50 ^f	26 ^f	14 ^f
Départements	56	29	15
l'abonnement (Etranger...)	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'étranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} Juillet 1896)

De Paris à Toulouse

	17 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	5 EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	21 (1) EXPRESS 1 ^{re} classe	35 DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1125-1131 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h 35 ^m .	7 ^h 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 34	5 11	midi 32	7 ^h 6 ^{soir}
Gignac-Cressensac.....	départ. 6 50	7 1	5 23	1 10 ^{soir}	7 43
SOULLAC.....	arrivée. 7 27	—	—	2 47	8 3
CAZOULÈS.....	départ. 7 47	7 37	5 59	3 7	8 18
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. 7 54	7 38	6 »	2 12	8 25
Nozac.....	départ. 8 1	—	—	2 19	8 26
GOURDON.....	arrivée. 8 2	—	—	2 21	8 41
Saint-Clair.....	départ. 8 17	—	—	2 36	8 51
Dégagnac.....	arrivée. 8 27	—	—	2 46	9 5
Thédirac-Peyrilles.....	départ. 8 40	8 3	6 24	3 »	9 15
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. 8 50	—	—	3 10	9 27
Espère.....	départ. 9 2	—	—	3 22	9 38
CAHORS.....	arrivée. 9 13	—	—	3 32	9 49
Sept-Ponts.....	départ. 9 24	—	—	3 44	9 58
Cieurac.....	arrivée. 9 33	8 39	7 »	3 53	10 8 ^{soir}
Labenque.....	départ. Exp. 9 59	8 45	7 10	4 3	10 25
Caussade.....	arrivée. 10 9	—	—	4 25	11 3
Montauban.....	départ. 10 23	—	—	4 40	11 3
Toulouse.....	arrivée. 10 30	—	—	4 48	8 40
	11 3	9 23	7 47	5 23	9 22
	11 37	9 47	8 10	6 3	—
	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	6 20	—
	midi 39	10 39s.	8 59	7 43	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e et de 3^e classe en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e classe en provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 15 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16 EXPRESS 1 ^{re} classe	1140-1128 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	26 EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1126 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1136 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	40 OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	3 15	8 ^h »	—	9 ^h 40	6 ^h mat
Montauban.....	arrivée. 3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7
Caussade.....	départ. 3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30
Labenque.....	arrivée. 4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Cieurac.....	départ. —	5 53	—	—	midi 12	8 50
Sept-Ponts.....	arrivée. —	6 2	—	—	midi 21	8 59
CAHORS.....	départ. 4 38	6 22	9 51	—	midi 33	9 11
Espère.....	arrivée. 4 48	6 38	9 57	6 »	—	9 19
Saint-Denis-Catus.....	départ. —	6 52	—	6 14	—	9 29
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. —	7 6	—	6 27	—	9 42
Dégagnac.....	départ. —	7 19	—	6 42	—	9 55
Saint-Clair.....	arrivée. —	7 28	—	6 51	—	10 8
GOURDON.....	départ. —	7 38	—	7 »	—	10 17
Nozac.....	arrivée. 5 30	7 53	10 37	7 17	—	10 26
Lamothe-Fénelon.....	départ. —	8 2	—	7 26	—	10 40
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 11	—	7 36	—	10 49
SOULLAC.....	départ. —	8 23	—	7 48	—	10 58
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 5 51	8 31	10 58	7 49	—	11 10
BRIVE.....	départ. 5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 11
PARIS.....	arrivée. 6 31	9 40.	11 35	8 36	—	11 18
	départ. 7 »	—	11 44	—	—	11 22
	arrivée. 4 37	—	8 40	—	—	11 51

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 21	12 ^h 50	6 ^h 30
Morcenx.....	6 43	1 47	6 44
Arrêt Douelle	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzac.....	7 »	1 22	7 »
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arrêt Prayssac	7 16	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Tourac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BOURDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h »	7 ^h 38
BOURDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 10
Fumel.....	8 37	3 7	9 16
Soturac-Tourac	8 45	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 25	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arrêt Prayssac	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 34	9 53
Luzac.....	9 22	4 40	3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Morcenx.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 37	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 46	1 36	5 32
Arcambal.....	7 57	1 47	5 42
Vers.....	8 6	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 15	2 4	5 57
Conduché.....	8 28	2 17	6 9
St-Cirq, halte	8 35	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 53	2 41	6 31
Cajarc.....	9 7	2 55	6 44
Montbrun, hal.	9 18	3 6	6 54
Toirac.....	9 28	3 16	7 3
Lamadaine.....	9 41	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 45	11 40	3 ^h 19
Lamadaine.....	7 55	11 22	3 31
Toirac.....	8 6	11 34	3 43
Montbrun, hal.	8 14	11 43	3 52
Cajarc.....	8 26	11 55	4 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	4 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	4 25
St-Cirq, halte	8 54	12 23	4 34
Conduché.....	9 »	12 30	4 41
Saint-Géry.....	9 17	12 46	4 56
Vers.....	9 22	12 51	5 2
Arcambal.....	9 30	1 40	5 11
Cabessut, halte	9 40	1 11	5 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	5 30

EXPOSITION



CAHORS 1881

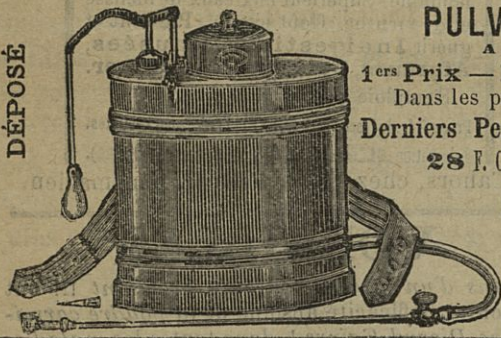
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriété), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

IMPUISSANCE

de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LATTOE.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, CAHORS